



## Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur du Produit

**Nom Commercial ou Désignation:** Acétone/Xylène/Alcool

**Numéro de Produit:** 233

**Autre Identification des Numéros de Produit:** 233-1

#### 1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

#### 1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

**Compagnie:** Ricca Chemical Company

**Adresse:** 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

**Téléphone:** 888-467-4222

#### 1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

# Fiche de Données de Sécurité

## SECTION 2: Identification des Dangers

### 2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions de Danger:	Conseils de Prudence:
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2	H315	P264, P280, P302+P352, P321, P332+P313, P362
Lésions oculaires/ irritation	Catégorie 2	H319	P264, P280, P305+P351+P338, P337+P313
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1	H360	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Organes cibles spécifiques/Toxicité systémique suite à une unique exposition	Catégorie 2	H371	P260, P264, P270, P308+P311, P405, P501
Risque d'aspiration	Catégorie 1	H304	P301+P310, P331, P405, P501
Liquides inflammables	Catégorie 2	H225	P210, P233, P240, P241, P242, P243, P280, P303+P361+P353, P370+P378, P403+P235, P501

### 2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

#### Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

#### Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut s'avérer mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.

## Fiche de Données de Sécurité

### Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel antidéflagrant
P242	Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ).
P331	Ne PAS faire vomir.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser un produit chimique sec, mousse ou dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### 2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

## SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

### 3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	Masse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
Xylène	$C_6H_4(CH_3)_2$	106.16 g/mol	1330-20-7	35.55
Acétone	$(CH_3)_2CO$	58.07 g/mol	67-64-1	32.20
Alcool éthylique	$CH_3CH_2OH$	46.06 g/mol	64-17-5	30.72
Alcool méthylique	$CH_3OH$	32.04 g/mol	67-56-1	1.54

## SECTION 4: Premiers Soins

### 4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

**Lentilles de Contact:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Peut provoquer une irritation avec une sensation de brûlure et des picotements et avec des lésions possibles à la cornée et la conjonctive.

**Inhalation:** On ne s'attend pas à ce qu'il ait besoin des premiers soins. Si nécessaire, retirer à l'air frais.

**Contact avec la Peau:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Résulte en un assèchement et des fissures qui peuvent entraîner des infections secondaires et la dermatite.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Les vomissements peuvent survenir spontanément, mais NE PAS INDUIRE. En cas de vomissements, gardez la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration dans les poumons. Appelez immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Peut s'avérer mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes. DANGER ! Inflammable. Peut être fatal en cas d'ingestion. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter la respiration prolongée des vapeurs ou le contact avec la peau. En cas d'ingestion, les vomissements peuvent survenir spontanément, mais ne pas provoquer de vomissements. Donner une grande quantité d'eau et contacter un médecin. Laver abondamment à l'eau les zones de contact pendant 15 minutes. Pour les yeux, consulter un médecin. CONTACT AVEC LES YEUX: Peut provoquer une irritation avec une sensation de brûlure et des picotements et avec des lésions possibles à la cornée et la conjonctive. CONTACT AVEC LA PEAU: Résulte en un Peut entraîner un assèchement et des fissures qui peuvent mener à des infections secondaires et des dermatites.

### 4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ). Ne laissez pas la victime garder les yeux fermés. Recherchez et retirez les lentilles de contact. Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin. Retirer à l'air frais. Donner une respiration artificielle nécessaire. Observez pendant 48 heures les effets pulmonaires. Laver les zones de contact avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Les vomissements peuvent survenir spontanément, mais NE PAS INDUIRE. En cas de vomissements, gardez la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration dans les poumons. Appelez immédiatement un médecin



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

#### 5.1 Moyens d'Extinction

En cas d'incendie: Utiliser un produit chimique sec, mousse ou dioxyde de carbone pour l'extinction. Produit chimique sec, mousse antialcool, dioxyde de carbone

#### 5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Liquide et vapeurs très inflammables Liquide inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir une distance jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme. Le liquide flotte sur l'eau et peut atteindre une source d'inflammation et répandre le feu. La combustion peut produire des irritants et des gaz toxiques.

#### 5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome à pression positive. Une protection d'alcool polyvinylique ou Viton est recommandée.

### SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

#### 6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Mise à la terre équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel antidéflagrant Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

#### 6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Éliminer toutes les sources de combustion Arrêter ou contrôler la fuite, si cela peut être fait sans risque excessif. Utiliser la mousse appropriée pour libérer la couverture et supprimer les vapeurs. Contrôler le ruissellement et isoler le matériel déchargé pour une élimination appropriée.

### SECTION 7: Manutention et Stockage

#### 7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques. Entreposer dans un endroit sûr et inflammable, à l'écart de toute source d'inflammation. Les contenants vides peuvent être dangereux puisqu'ils retiennent les résidus de produits.

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

#### 8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Xylène (1330-20-7)	TLV-TWA	USA	20 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Xylène (1330-20-7)	TWA	USA	100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Xylène (1330-20-7)	TLV-TWA	USA	"20 ppm TWA" As Xylene (o-, m-, p- isomers) [1330-20-7]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Xylène (1330-20-7)	TWA	USA	"100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Xylenes (o-, m-, p- isomers) [1330-20-7]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Xylène (1330-20-7)	TWA	USA	"100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Xylenes (o-, m-, p- isomers) [1330-20-7]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Xylène (1330-20-7)	TLV-TWA	USA	"20 ppm TWA" As Xylene (o-, m-, p- isomers) [1330-20-7]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	1000 ppm TWA; 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	1000 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

## Fiche de Données de Sécurité

Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	200 ppm TWA; 260 mg/m <sup>3</sup> TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	200 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	250 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acétone (67-64-1)	TWA	USA	1000 ppm TWA; 2400 mg/m <sup>3</sup> TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acétone (67-64-1)	TLV-TWA	USA	250 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acétone (67-64-1)	TLV-STEL	USA	500 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Acétone (67-64-1)	TLV-STEL	USA	"500 ppm STEL" As Acetone [67-64-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)

## Fiche de Données de Sécurité

Acétone (67-64-1)	TLV-TWA	USA	"250 ppm TWA" As Acetone [67-64-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acétone (67-64-1)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 2400 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Acetone [67-64-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

### 8.2. Contrôles de Exposition

**Contrôles d'Ingénierie:** Un système d'échappement localisé et/ou général est recommandé pour garder l'exposition des employés sous la limite d'exposition atmosphérique.

**Protection Respiratoire:** Si la VLE (valeur limite d'exposition) est dépassée, un demi-masque respiratoire à vapeur organique peut être porté jusqu'à 10 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par l'organisme de réglementation ou le fournisseur de respirateur approprié, selon la valeur la plus faible. Un masque respiratoire complet à vapeur organique peut être porté jusqu'à 50 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par le fournisseur du respirateur, la plus basse des deux.

**Protection de la Peau:** Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection des Yeux:** Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

### 8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Si la VLE (valeur limite d'exposition) est dépassée, un demi-masque respiratoire à vapeur organique peut être porté jusqu'à 10 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par l'organisme de réglementation ou le fournisseur de respirateur approprié, selon la valeur la plus faible. Un masque respiratoire complet à vapeur organique peut être porté jusqu'à 50 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par le fournisseur du respirateur, la plus basse des deux. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.





## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

#### 9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

**Apparence:** Liquide incolore

**État Physique:** liquide

**Odeur:** Données non disponibles

**Seuil d'Odeur:** Données non disponibles

**pH:** Données non disponibles

**Point de Fusion / Congélation:** Données non disponibles

**Point d'Ébullition Initial / Plage:** Données non disponibles

**Point de Rupture:** Données non disponibles

**Taux d'Évaporation:** Données non disponibles

**Inflammabilité:** Données non disponibles

**Flammability/Explosive Limits:** Données non disponibles

**La Pression de Vapeur:** Données non disponibles

**La Densité de Vapeur:** Données non disponibles

**Densité Relative:** 0.8

**Solubilité:** Données non disponibles

**Coefficient de Partage:** Données non disponibles

**La Température d'Auto-Inflammation:** Données non disponibles

**Température de Décomposition:** Données non disponibles

**Viscosité:** Données non disponibles

**Propriétés Explosives:** Données non disponibles

**Propriétés Oxydantes:** Données non disponibles

### SECTION 10: Stabilité et Réactivité

#### 10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

#### 10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Comburants, Mélanges d'Acides Sulfuriques-Nitriques, Trioxyde de Chrome, Acide Sulfurique-Dichromate de Potassium, Peroxyde d'Hydrogène, chaleur, étincelles, flamme nue. Attaquera certaines formes de plastiques, caoutchouc et revêtements.

## Fiche de Données de Sécurité

### 10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

## SECTION 11: Données Toxicologiques

### 11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

#### Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

N'est pas applicable.

#### Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

N'est pas applicable.

#### Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:

N'est pas applicable.

#### Toxicité Aiguë - Autres Informations:

DL50, Oral, Rat : (Acétone) 5800 mg/kg, effets comportementaux notés ; (Méthanol) 5628 mg/kg, détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de dose létale ; (Éthanol) 7060 mg/kg, changements respiratoires notés ; (Xylène) 4300 mg/kg, effets sur le foie et les reins cités. DL50, Cutanée, Lapin : (Xylène) >1700 mg/kg, CL50, Inhalation, Rat : (Xylène) 5000 ppm/4H, détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale.

#### Corrosion Cutanée et Irritation:

Provoque une irritation cutanée Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

#### Dommages Oculaires Graves et Irritation:

Provoque une sévère irritation des yeux Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

#### Sensibilisation Respiratoire:

N'est pas applicable.

#### Sensibilisation de la Peau:

N'est pas applicable.

#### Mutagénicité des Cellules Germinales:

N'est pas applicable.

#### Cancérogénicité:

N'est pas applicable.

#### Toxicité pour la Reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.



## Fiche de Données de Sécurité

### **Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:**

Risque présumé d'effets graves pour les organes. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### **Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée**

N'est pas applicable.

### **Danger par Aspiration:**

Peut s'avérer mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### **Información Toxicológica Adicional:**

Données non disponibles

## SECTION 12: Données Écologiques

### **12.1. Écotoxicité**

N'est pas applicable.

### **12.2. Persistance et Dégradabilité**

Données non disponibles

### **12.3. Potentiel Bioaccumulatif**

Données non disponibles

### **12.4. Mobilité dans le Sol**

Données non disponibles

### **12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables**

Données non disponibles

## SECTION 13: Données sur l'Élimination

### **13.1. Méthodes de Traitement des Déchets**

Données non disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 14: Informations Relatives au Transport

#### 14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Tailles: 4 L

Numéro des NU: UN1993

Nom d'Expédition: Flammable Liquid, n.o.s. (Acetone, Ethanol, Xylene)

Classe de Danger: 3

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



#### 14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Tailles: 4 L

Numéro des NU: UN1993

Nom d'Expédition: Flammable Liquid, n.o.s. (Acetone, Ethanol, Xylene)

Classe de Danger: 3

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



#### 14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Tailles: 4 L

Numéro des NU: UN1993

Nom d'Expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (acetone, ethanol, xylene)

Classe de Danger: 3

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 15: Informations sur la Réglementation

#### 15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Non listé.

#### 15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Non listé.

#### 15.3. Loi sur les Modifications et Réautorizations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Xylène (CAS # 1330-20-7): "100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ" As Benzene, dimethyl- [1330-20-7]

Xylène (CAS # 1330-20-7): QR final de 100 lb; 45,4 kg final RQ

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): QR final de 5000 lb; 2270 kg final RQ

Acétone (CAS # 67-64-1): "5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ" As Acetone [67-64-1]

Acétone (CAS # 67-64-1): QR final de 5000 lb; 2270 kg final RQ

#### 15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiq

Xylène (CAS # 1330-20-7): "1.0 % de minimis concentration" As Xylene (mixed isomers) [1330-20-7]

Xylène (CAS # 1330-20-7): 1,0 % de concentration de minimis

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "1.0 % de minimis concentration" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 1,0 % de concentration de minimis

#### 15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Xylène (CAS # 1330-20-7): "Present" As Dimethylbenzene [1330-20-7]

Xylène (CAS # 1330-20-7): Présent

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Teratogen" As Ethyl alcohol [64-17-5]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): tératogène

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent

Acétone (CAS # 67-64-1): "Present" As Acetone [67-64-1]

Acétone (CAS # 67-64-1): Présent

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Xylène (CAS # 1330-20-7): "Environmental hazard" As Benzene, dimethyl- [1330-20-7]

Xylène (CAS # 1330-20-7): "Present" As Benzene, dimethyl- [1330-20-7]

Xylène (CAS # 1330-20-7): Danger environnemental

Xylène (CAS # 1330-20-7): Présent

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Denatured alcohols [RR-00113-8]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Ethanol [64-17-5]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Environmental hazard" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Denatured alcohols [RR-00113-8]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Danger environnemental

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent

Acétone (CAS # 67-64-1): "Environmental hazard" As 2-Propanone [67-64-1]

Acétone (CAS # 67-64-1): "Present" As 2-Propanone [67-64-1]

Acétone (CAS # 67-64-1): Danger environnemental

Acétone (CAS # 67-64-1): Présent

### 15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Xylène (CAS # 1330-20-7): "flammable - third degree" As Xylenes [1330-20-7]

Xylène (CAS # 1330-20-7): "SN 2014 500 lb TPQ" As Xylene (mixed isomers) [1330-20-7]

Xylène (CAS # 1330-20-7): "sn 2014" As Xylenes [1330-20-7]

Xylène (CAS # 1330-20-7): inflammable - troisième degré

Xylène (CAS # 1330-20-7): sn 2014

Xylène (CAS # 1330-20-7): SN 2014 500 lb TPQ

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "carcinogen; flammable - third degree; mutagen; teratogen" As Ethyl alcohol [64-17-5]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "sn 0844" As Ethyl alcohol [64-17-5]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): cancérigène; inflammable - troisième degré; mutagène; tératogène

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): sn 0844

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "flammable - third degree; teratogen" As Methyl alcohol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "SN 1222 500 lb TPQ" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "sn 1222" As Methyl alcohol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): inflammable - troisième degré; tératogène

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): sn 1222

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): SN 1222 500 lb TPQ

Acétone (CAS # 67-64-1): "flammable - third degree" As Acetone [67-64-1]

Acétone (CAS # 67-64-1): "sn 0006" As Acetone [67-64-1]

Acétone (CAS # 67-64-1): inflammable - troisième degré

Acétone (CAS # 67-64-1): sn 0006

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.8. Proposition de la Californie 65

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "carcinogène, 7/1/1988 (when associated with alcohol abuse); carcinogène, 4/29/2011" As Alcoholic beverages [RR-01961-4]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "developmental toxicity, 10/1/1987 (listed under Ethyl alcohol in alcoholic beverages)" As Alcoholic beverages [RR-01961-4]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): carcinogène, 7/1/1988 (when associated with alcohol abuse); carcinogène, 4/29/2011

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): developmental toxicity, 10/1/1987 (listed under Ethyl alcohol in alcoholic beverages)

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "developmental toxicity, 3/16/2012" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): toxicité pour le développement, 3/16/2012

### 15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Xylène (CAS # 1330-20-7): "Present" As Xylenes (o-, m-, p- isomers) [1330-20-7] (DSL)

Xylène (CAS # 1330-20-7): Présent (LIS)

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9] (NDSL)

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Ethyl alcohol [64-17-5] (DSL)

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent (LIS)

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent (NDSL)

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9] (NDSL)

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methyl alcohol [67-56-1] (DSL)

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent (LIS)

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent (NDSL)

Acétone (CAS # 67-64-1): "Present" As Acetone [67-64-1] (DSL)

Acétone (CAS # 67-64-1): Présent (LIS)

### 15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

**Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.**

Xylène (CAS # 1330-20-7): "Present (ACTIVE)" As Benzene, dimethyl- [1330-20-7]

Xylène (CAS # 1330-20-7): Present (ACTIVE)

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present (ACTIVE)" As Ethanol [64-17-5]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Present (ACTIVE)

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present (ACTIVE)" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Present (ACTIVE)

Acétone (CAS # 67-64-1): "Present (ACTIVE)" As 2-Propanone [67-64-1]

Acétone (CAS # 67-64-1): Present (ACTIVE)



## Fiche de Données de Sécurité

### 15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Xylène (CAS # 1330-20-7): "215-535-7" As Xylene [1330-20-7]  
Xylène (CAS # 1330-20-7): 215-535-7  
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "200-578-6" As Ethanol [64-17-5]  
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): 200-578-6  
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): 270-649-4  
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "200-659-6" As Methanol [67-56-1]  
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 200-659-6  
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 270-649-4  
Acétone (CAS # 67-64-1): "200-662-2" As Acetone [67-64-1]  
Acétone (CAS # 67-64-1): 200-662-2

## SECTION 16: Autres Informations

### 16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Liquide et vapeurs très inflammables Peut s'avérer mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel antidéflagrant Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ). Ne PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'incendie: Utiliser un produit chimique sec, mousse ou dioxyde de carbone pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.



## Fiche de Données de Sécurité

### 16.2. Classes de Danger Diverses

**Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada:** N'est pas applicable.

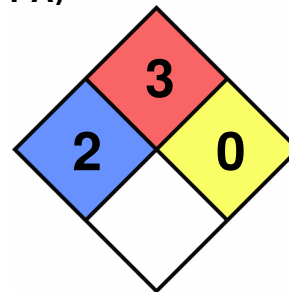
**Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC):** N'est pas applicable.

**Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC):** N'est pas applicable.

**Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques:** N'est pas applicable.

### 16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

**Santé:** 2  
**Inflammabilité:** 3  
**Réactivité:** 0  
**Danger Spécial:**



### 16.4. Révision du Document

**Date de la Dernière Révision:** 2025-02-02

## AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.